



**PATRIARCAT DE MOSCOU**

Département des relations ecclésiastiques extérieures

## **A Vienne, une conférence de l'OSCE sur la discrimination et l'intolérance à l'encontre des chrétiens**

Le 18 mai 2015, Vienne a accueilli une conférence sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les chrétiens, l'accent étant mis sur les crimes motivés par la haine, sur la mise à l'écart de la société, la marginalisation et la violation des droits.

Des représentants des états membres de l'OSCE, des membres de communautés religieuses et d'autres organisations non-gouvernementales participaient à la conférence organisée par le Bureau de l'OSCE aux instituts démocratiques et aux droits de l'homme. Parmi les intervenants figuraient l'archiprêtre Vsevolod Tchaplina, président du Département du Patriarcat de Moscou aux relations de l'Église avec la société, membre du Conseil consultatif de l'OSCE aux questions de la liberté de religion et de conviction, le père Dimitri Safonov, directeur du Secteur des contacts interreligieux du

Département des relations ecclésiastiques extérieures du Patriarcat de Moscou, le vice-président de la Société orthodoxe impériale de Palestine E. Agapova.

L'archiprêtre Vsevolod Tchapline a énuméré les difficultés auxquelles sont confrontées les communautés chrétiennes dans la région de l'OSCE. Parmi celles-ci, la profanation des objets et des symboles chrétiens, un langage haineux à l'encontre des chrétiens, des défis agressifs de la part des tenants d'un laïcisme militant, « l'intolérance au nom de la tolérance ». Suivant l'intervenant, ces problèmes sont apparus avant tout parce que beaucoup ne souhaitaient pas la restauration et le renforcement de l'influence chrétienne sur les processus sociaux.

Le père Vsevolod a rappelé que l'article 4 de la Déclaration sur la liquidation de toutes les formes d'intolérance et de discrimination concernant la religion ou les convictions, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1981 proclame : « Tous les états doivent prendre des mesures efficaces pour la prévention et la liquidation de la discrimination portant sur la religion ou les convictions dans la reconnaissance, l'application et la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans tous les domaines de la vie civile, économique, politique, sociale et culturelle ».

« Très souvent, a dit le père Vsevolod, la christianophobie et le langage de haine contre les chrétiens apparaissent là où les chrétiens déclarent et réalisent leur droit à participer aux processus sociaux. Ils possèdent ce droit au même titre que les adeptes du matérialisme, du socialisme, du capitalisme, de la mouvance écologique, du conservatisme, du libéralisme ou de toute autre doctrine philosophique ou politique. Dans la plupart des systèmes juridiques actuels, les idéologies sont égales, ce qui veut dire que leurs tenants doivent avoir des possibilités d'action sur la société, sur la détermination de son avenir, de sa structure, de son caractère et de son organisation égales. Beaucoup de chrétiens estiment qu'ils sont appelés à influencer sérieusement et résolument sur n'importe quel processus en cours dans la vie publique, économique et culturelle. La négation de ce droit, les appels à ne pas admettre d'ingérence religieuse dans la société, à « libérer » l'espace public de la religion et de ses symboles sont d'évidentes volontés de discrimination ».

L'intervenant s'est arrêté plus particulièrement à la question de l'instruction, invitant à respecter le droit des parents et des enfants croyants à ce que l'enseignement scolaire corresponde aux principes moraux et religieux observés dans la famille. Le père Vsevolod a rappelé que le Pacte international sur les droits civils et politiques adopté par l'Assemblée générale de l'ONU en 1966 disait : « Les États membres du présent pacte s'engagent à respecter la liberté des parents et, le cas échéant, des représentants légaux, à assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions ». De son côté, l'article 5 de la Déclaration pour la liquidation de toutes les formes d'intolérance et de discrimination proclame : « Les parents ou, le cas échéant, les représentants légaux, de l'enfant ont le droit de déterminer le mode de vie pratiqué dans le cadre familial conformément à leur

religion ou à leurs convictions, s'appuyant sur l'éducation morale que l'enfant doit selon eux recevoir (...)  
Tout enfant a le droit à une instruction dans le domaine de la religion ou des convictions conformément aux désirs de ses parents ou, le cas échéant, de ses représentants légaux, et n'est pas tenu de recevoir une instruction dans le domaine de la religion ou des convictions contraires aux désirs de ses parents ou de ses représentants légaux, le principe directeur étant l'intérêt de l'enfant. »

Le père Vsevolod Tchaplina a appelé à procéder à l'analyse systématique des problèmes touchant à la discrimination et à l'intolérance envers les chrétiens, les états-membres de l'OSCE devant s'engager à résoudre ces problèmes.

A. Victorov, directeur du Département pour la coopération humanitaire et les droits de l'homme du ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie a souligné dans son intervention que « depuis la précédente conférence de l'OSCE à Rome en 2011, l'organisation a mieux pris conscience de ce que le christianisme, ses sanctuaires et ses fidèles font l'objet de pressions, de violences, de persécutions, de discriminations dans l'espace de l'OSCE. Les manifestations d'intolérance et de discrimination se rencontrent même dans les états-membres de l'OSCE où les chrétiens sont majoritaires. Parmi ces manifestations, on dénombre des attentats contre le clergé, l'opposition à l'organisation de manifestations religieuses, la destruction et la profanation d'églises et de cimetières chrétiens, des tentatives de supprimer les symboles religieux des lieux publics, la restriction du droit d'expression pour les chrétiens, la discrimination dans la vie économique et dans d'autres domaines. Le nombre d'actes de vandalisme, d'incendies criminels, de vols d'objets précieux et de sites du patrimoine culturel chrétien augmente. Certains médias, sous couvert de liberté d'expression se permettent de tourner ouvertement en dérision les valeurs chrétiennes. La discrimination positive de certaines minorités religieuses amène à la violation des droits de la majorité chrétienne. Cela va jusqu'à l'absurde : interdiction du port de symboles religieux, de l'installation de sapins de Noël, etc. Le néolibéralisme occidental agressif a joué un rôle important dans ces tendances négatives, ainsi que le laïcisme militant, travaillant à saper les bases spirituelles, morales et traditionnelles de la société. Par ailleurs, les abus dans la réalisation de la politique du multiculturalisme liée à l'augmentation de l'immigration ont entraîné l'oubli du rôle et de l'importance du christianisme dans le processus historique de formation des valeurs européennes, qui ont servi de fondement à l'intégration européenne. »

Le père Dimitri Safonov a cité un certain nombre de faits de violation des droits des fidèles de l'Église orthodoxe ukrainienne : églises confisquées par les schismatiques, pressions exercées sur les membres du clergé, etc. Il a signalé aussi la situation intolérable des chrétiens du Proche Orient et d'Afrique du Nord, appelant l'OSCE à faire de la défense des droits des chrétiens une priorité et à tenir compte de la situation des chrétiens en se mettant en relation avec les pays de cette région.

E. Agapova a également attiré l'attention de l'assistance sur les souffrances des chrétiens du Proche

Orient et d'Afrique du Nord, ainsi que ceux des régions orientales et méridionales d'Ukraine.

---

Source: <https://mospat.ru/fr/news/50402/>